

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 49 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Théâtre aux Mains Nues – Compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre aux Mains Nues – Compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 2 avril 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la convention annuelle, dont le texte est joint à la délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 50.000 euros est attribuée en 2015 à l'association, Théâtre aux Mains Nues – Compagnie des marionnettes Alain Recoing, 7, Square des Cardeurs 75020 Paris, pour le fonctionnement du Théâtre aux Mains Nues situé à la même adresse. 2015_01940 ; 19565.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 50.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

